



Note Budgétaire sur l'Eau et les Mines 2021

Janvier 2021

« Ce document a été produit avec le soutien financier de l'Union Européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de Social Watch Bénin et RIFONGA Bénin et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union Européenne »

**Note Budgétaire
sur l'Eau et les Mines 2021**

SOMMAIRE

INTRODUCTION	
1. CONTEXTE MACRO ET SOCIO-ECONOMIQUE	
1.1 Tendances macro-économiques	
1.2 Tendances de développement social et les défis	
1.2.1 Appréciation des tendances de développement social	
1.2.2 Défis de développement	
1.3 Politiques nationales genre et stratégie pluriannuelle.....	
1.3.1 Politiques nationales genre	
1.3.2 Stratégie pluriannuelle.....	
2. TENDANCES DES DEPENSES TOTALES ET PRIORITES	
2.1 Dépenses totales du Ministère	
2.2 Changements apportés aux dépenses totales du Ministère	
2.3 Priorités de dépenses du Ministère	
3. STRUCTURE DES DEPENSES	
3.1 Dépenses de fonctionnement et d'investissement ...	
3.1.1 Dépenses de fonctionnement	
3.1.2 Dépenses d'investissement	
3.2 Dépenses par politiques publiques	
4. BUDGET ET EXECUTION DE LA CREDIBILITE	
4.1 Crédibilité budgétaire	
4.2 Exécution budgétaire	
5. DECENTRALISATION ET DEPENSES DEPARTEMENTALES	
5.1 Décentralisation.....	
5.2 Dépenses décentralisées	

- 6. FINANCEMENT DU SECTEUR DE L'EAU ET DES MINES ...**
- 7. NOUVEAUX DEVELOPPEMENTS EN GESTION DES FINANCES PUBLIQUES**
 - 7.1 Réforme des finances publiques
 - 7.2 Transparence budgétaire
- CONCLUSION**

MESSAGES CLES

1. Pour assurer le service public d'eau potable, il s'observe dans le secteur de l'eau notamment en ce qui concerne le sous-secteur de l'AEP de profondes disparités entre localité et quartier de villes, Arrondissement, Commune et Département. Au cours du quinquennat 2016-2021, cette inégalité est aggravée dans le sous-secteur de l'AEP en milieu rural par la problématique de l'insuffisance d'entretien des anciens ouvrages et points d'eau¹. Le Gouvernement du Bénin à travers l'Agence (ANAEPMR) et conformément à la nouvelle stratégie doit œuvrer pour l'entretien, la réhabilitation et la disponibilité des pièces de rechange durable des infrastructures d'eau en collaboration avec les Elus locaux et les nouveaux opérateurs régionaux y afférents.
2. Un effort remarquable est fait pour l'intégration des actions genre dans le secteur de l'eau. Cependant, la problématique de l'identification et de désagrégation des indicateurs genre relatif aux Usagers d'Eau Potable (UEP) en occurrence les Associations de Consommation d'Eau Potable (ACEP) et les Comités de Gestion des Points d'Eau (CGPE) s'obligent dans le sous-secteur de l'AEP en milieu rural. S'agissant de l'AEP en milieu urbain, la faiblesse du niveau de désagrégation en genre du nombre d'abonnés (chefs de ménages hommes et femmes) aux réseaux de distribution d'eau de la SONEB s'observe dans les interventions à cet effet.

¹ Forages équipés de Pompes à Motricité humaine (FPM)

Par ailleurs, aucune action genre (DPPD 2021-2023) n'est prévue dans le secteur des Mines et il n'existe pas d'indicateurs désagrégés. La mise en œuvre de cette approche dans ce secteur nécessite la mise en place d'une politique de valorisation des jeunes notamment des femmes à travers des curricula dans les centres de formations universitaires, en vue d'inciter les jeunes à l'entreprenariat dans le secteur. Ce sous-secteur mérite d'être priorisé aux vues des potentiels et de la main d'œuvre disponible.

3. L'opérationnalisation efficace de la GIRE a suscité quelques espoirs avec la validation des rapports d'opérationnalisation du FN-Eau et de l'Autorité du Bassin de l'Ouémé. Ce fonds n'est pas doté de ressources nécessaires pour le fonctionnement du cadre institutionnel (CNE, CIE, Agences de Bassin). L'opérationnalisation de ce Fonds s'avère nécessaire pour l'effectivité des activités dans le sous-secteur. Ainsi, on note l'inexistence des indicateurs de genre notamment la désagrégation des Comités de Bassins et des sous Bassins (CB) et des Comités Locaux de l'Eau (CLE) en termes de la représentativité des femmes dans ces instances de gestion et de décisions.
4. Pour assurer l'accès universel à l'eau potable à l'ensemble de la population et améliorer le cadre juridique et réglementaire du secteur des Mines, les dépenses du secteur ont connu une tendance haussière et soutenues de 2016 à 2019, passant de 11,934 milliards de FCFA en 2016 à 60,478 milliards de FCFA en 2019. Les dépenses totales ont évolué en dents de scie, passant de 60,478

milliards de FCFA en 2019 à 48,235 milliards de FCFA en 2020 et s'établissent à 54,491 milliards de FCFA en 2021.

5. L'effectif du personnel masculin représente environ 75% de l'effectif du personnel du Ministère au niveau central. La proportion de personnel féminin qui participe aux instances de décisions pour la réduction des inégalités du genre dans les sous-secteurs demeure et reste faible. Ainsi, on constate que trois (03) femmes sont représentées dans les instances de décision du Ministère dont deux (02) nommées comme : (i) Conseiller Technique et Juridique (CTJ) et (ii) Conseiller Technique aux Ressources Minières et Hydrocarbures (CTRMH) et enfin une ; (iii) Directrice de l'Administration et des Finances (DAF). La Cellule Focale Genre dispose d'un budget de 2,5 millions de FCFA chaque année pour l'organisation de la Journée Internationale de la Femme (JIF). Ce budget mérite d'être revu à la hausse pour intégrer des actions spécifiques du budget sensible genre afin d'élaborer une stratégie sectorielle de promotion du genre du MEM.

INTRODUCTION

L'émergence des femmes dans la sphère de développement social et pour l'essentiel des activités des sous-secteurs de «l'Eau» et des «Mines» de la croissance économique constituent des préoccupations de grande importance aussi bien au sein de la communauté internationale qu'au niveau de chaque pays. Face aux inégalités genre et à d'équité à toutes les couches sociales qui persistent dans les sous-secteurs pour une croissance soutenue et inclusive, plusieurs politiques publiques tentent toujours de prendre en compte le pan de la Politique Nationale de Promotion du Genre relatif au renforcement de l'institutionnalisation du genre à tous les niveaux, ainsi que l'application effective des conventions et textes nationaux et internationaux favorables à l'égalité et l'équité entre homme et femme.

Depuis l'adoption de l'Agenda 2030 et du Plan National de Développement (PND 2018-2030) incluant les Objectifs de Développement Durable (ODD), le Gouvernement entend promouvoir un cadre favorable qui génère de façon équitable. A l'instar des autres ministères, le Ministère de l'Eau et des Mines s'est engagé à intégrer le genre dans toutes ses stratégies de développement pour l'égalité des droits ainsi que le partage équitable des ressources et responsabilités entre les femmes et les hommes qui participent du développement durable.

Des efforts sont déployés pour améliorer l'accès à l'eau potable des populations et réduire la corvée d'eau pour les femmes et les enfants avec l'engagement du Gouvernement, des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et des Organisations

de la Société Civile (OSC). Malgré la multiplicité des actions au plan national pour l'amélioration de l'équité à toutes les couches sociales, de nombreux défis demeurent à relever afin de rendre l'approche et le processus de budgétisation réorienté vers la performance en cours sensible au genre dans le secteur de l'Eau et des Mines.

La problématique d'une stratégie d'émergence et de mutualisation des femmes du secteur de l'Eau et des Mines peut être schématisée par la réponse à la question de savoir : «dans quelle mesure les politiques publiques définies par un sous-secteur et les ressources budgétaires allouées sont-elles susceptibles de réduire les inégalités au niveau de toutes les couches sociales ou d'accroître l'équité entre les hommes et les femmes ?». C'est à cette problématique que **le consortium Réseau Social Watch et RIFONGA Bénin** tente de répondre en initiant, l'élaboration de la présente note budgétaire.

Cette note budgétaire dans les sous-secteurs de l'Eau et des Mines servira de document de plaidoyer à la société civile pour la prise en compte du genre dans les budgets programmes opérationnels. Cette note examine dans quelle mesure les besoins d'équité genre sont pris en compte dans les Budgets des Programmes budgétaires pour le prochain quinquennat. Le but visé est de contribuer à la prise en compte des aspirations des populations à la base, portées par la société civile dans le budget de l'Etat d'une part et d'accroître la qualité de la participation des OSC aux différentes étapes du processus budgétaire aux niveaux central et de cinq (05) Ministères en charge des services sociaux d'autre part.

1. CONTEXTE MACRO ET SOCIO-ECONOMIQUE

1.1 Tendances macro-économiques

Depuis 2020, la situation économique nationale est tributaire de deux (02) chocs exogènes, celui de la crise relative à la fermeture des frontières terrestres avec le Nigéria et celui de la pandémie de COVID-19 qui perdure. Selon le Rapport Economique et Financier (REF), gestion 2021, édition octobre 2020, le taux de croissance passé de +5,7% en 2018 devrait en effet se consolider à 6,9% en 2019 contre une estimation de 6,7% en 2018, malgré la double crise économique et sanitaire. L'accélération de la croissance en 2019 résulte de plusieurs facteurs, dont notamment la bonne tenue de l'activité dans les autres industries manufacturières, notamment les industries de fabrication de matériaux de construction, en soutien aux chantiers des Bâtiments et Travaux Public (BTP).

La contribution du secteur de l'Eau et des Mines à accélérer la croissance économique en 2019 dans le secteur secondaire notamment : (i) activités extractives et ; (ii) électricité et eau, ont affiché des croissances sectorielles respectivement de 13,2% et 10,3% pour des prévisions établies de 18% et 8,6% sur la période 2019-2020. Toutefois, le niveau de désagrégation par sexe des données des branches d'activités (en termes de femmes et hommes chefs d'entreprises) dans les croissances sectorielles constituerait l'une des faiblesses du profil du taux de croissance économique au Bénin.

Tableau : Croissances sectorielles sur la période 2019-2020 (en %)

Secteurs/branches d'activités	2019		2020	
	Prévision	Prévisions sept 2019	Prévision avril	Prévision sept
Secteur secondaire	13,6	13,5	6,5	6,4
Activités extractives	13,2	18,0	6,0	6,0
Electricité et eau	10,3	8,6	18,0	5,4

Source : DGB, MEF, REF 2021, édition octobre 2020, Réalisation auteur

Au regard du ralentissement sensible des activités du secteur secondaire dans la croissance économique en 2020, le REF, gestion 2021 annonce la valeur ajoutée de ce secteur progresserait en hausse de 6,4% en 2020, imputable principalement à une décélération des activités dans le sous-secteur des BTP. De ce fait, il est également attendu une amélioration de l'activité dans les industries manufacturières, notamment portée par les industries de fabrication de matériaux de construction.

En effet, la problématique relative à l'émergence et à la mutualisation des efforts des femmes dans les deux (02) branches d'activités pour les croissances sectorielles détermine la portée d'ouverture des curricula dans le secteur des Mines comme cela se fait aujourd'hui pour le secteur de l'Eau dans les centres de formations universitaires, en vue d'inciter les jeunes à l'entrepreneuriat pour leur valeur ajoutée à la création de la richesse nationale.

1.2 Tendances de développement social et les défis

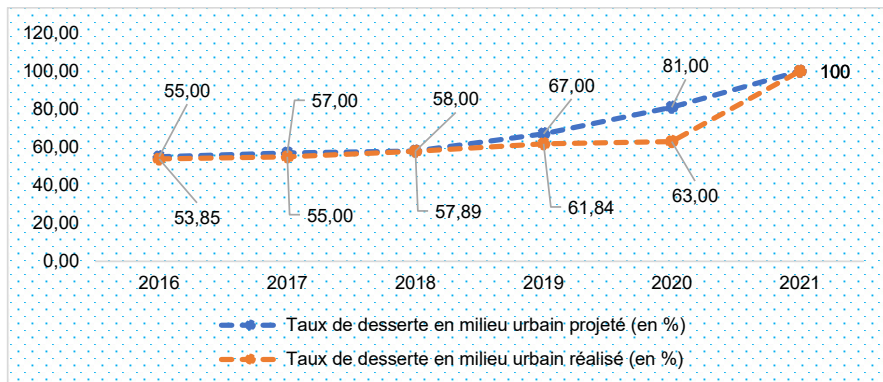
1.2.1 Appréciation des tendances de développement social

A l'échéance de la concrétisation de la vision BENIN 2025 Alafia, la soutenabilité du développement social pour le compte du secteur de l'Eau et des Mines repose sur le Plan National de Développement (PND 2018-2025) qui constitue l'un des instruments stratégiques de planification et de programmation.

1.2.1.1 Secteur de l'eau

Les investissements sur la période 2016-2020 ont permis d'améliorer les indicateurs, en ce qui concerne le développement des infrastructures dans le domaine de l'Approvisionnement en Eau Potable (AEP), ce secteur sensible. En effet, les tendances de développement social dans les sous-secteurs de l'AEP en milieu rural et urbain sont présentées par le graphique ci-après.

Graphique 1 : Evolution du taux de desserte en milieu urbain (en %) de 2016 à 2020

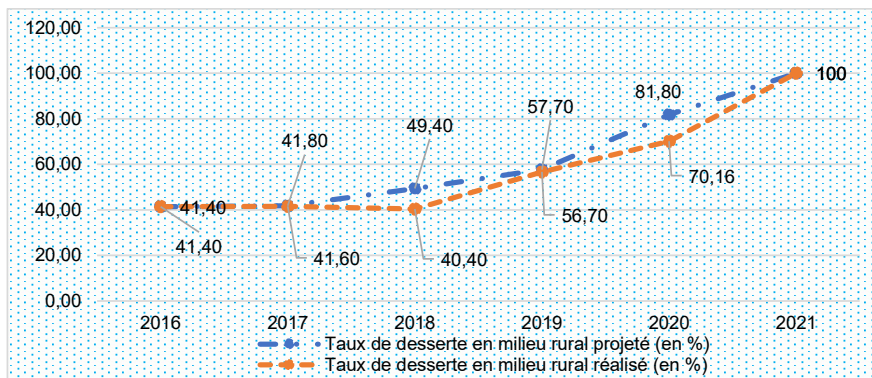


Source : DPP, MEM, Janvier 2021, Rapports SONEB 2016 à 2020, Réalisation auteur

Selon les données issues des revues sectorielles eau et assainissement et des rapports annuels d'activités de la DG-Eau et de la SONEB, le taux de desserte en eau potable en milieu urbain a connu une tendance haussière passant de 53,85% en 2016 à 55% en 2017. En effet, cette tendance s'est fortement améliorée passant de 57,89% en 2018 à 61,84% en 2019 et puis à 63% en 2020. Cette performance du sous-secteur de l'AEP en milieu urbain se justifie par les réalisations concrètes en lien avec l'ODD6 à savoir : (i) l'amélioration de l'accès des couches défavorisées de la population urbaine et périurbaine à l'eau par les branchements à coûts réduits ; (ii) la réduction des pertes d'eau et d'amélioration de la vulnérabilité des systèmes d'AEP de Cotonou, Porto-Novo et leurs agglomérations ; (iii) le renforcement du système de capacité de production, de stockage et de traitement des villes de Cotonou, Porto-Novo et Sèmè-Podji, de Parakou et ses environs, d'Abomey-Calavi et ses environs, du centre secondaire de Djougou et des localités

de Savè, Tchaourou et Tanguiéta, des villes d'Abomey, Bohicon, Djidja, Agbangnizoun, Zakpota, Zogbodomey. Malgré ces efforts, la SONEB est présente dans 69 Communes sur les 77 que compte le Bénin.

Graphique 2 : Evolution du taux de desserte en milieu rural (en %) de 2016 à 2020



Source : DPP, MEM, Janvier 2021, Revues sectorielles et Rapport ANAEPMR de 2016 à 2020, Réalisation auteur

Quant au taux de desserte en eau potable en milieu rural, il a connu une tendance inverse passant de 41,40% en 2016 à 40,40% en 2018 ; probablement à cause de l'insuffisance d'entretien des anciens ouvrages et points d'eau. En effet, la valeur cible de desserte de 49,4% assignée au sous-secteur de l'AEP en milieu rural n'a pas été atteinte en fin décembre 2018. Selon le rapport semestriel de suivi du patrimoine et des performances de service public de l'eau potable en milieu rural au Bénin, il s'observe que le taux de desserte passe de 56,7% en 2019 à 70,16% en 2020. Ces performances sont bien en deçà des prévisions dont l'objectif ultime est l'accès universel des populations à l'eau potable à l'horizon 2021. Cette

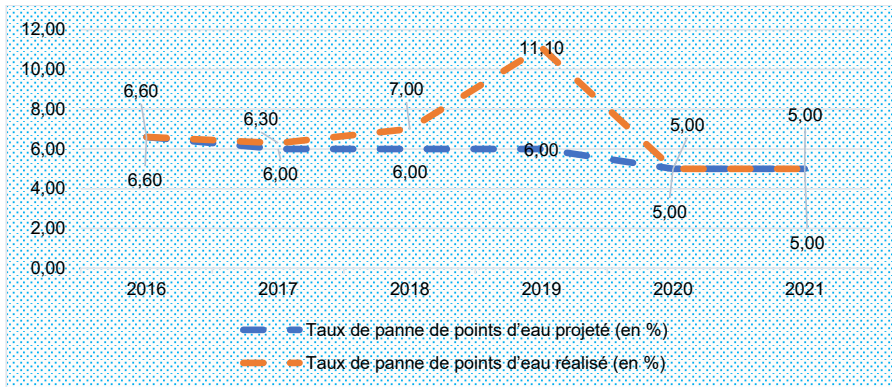
situation s'explique par l'aboutissement des programmes et projets d'hydrauliques villageoises en cours d'exécution au niveau du sous-secteur et pour l'essentiel de l'Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (ANAEPMR).

Par ailleurs, il apparaît que les deux (02) premières années ont été consacrées aux réformes et à la mise en place de mesures devant permettre d'accélérer la réalisation des Points d'Eau (PE), le développement et le renforcement des systèmes d'AEP dans toutes les localités rurales. Ce taux de desserte en milieu rural presque stable pourrait également s'expliquer par la non réalisation d'un nombre conséquent d'Equivalent Point d'Eau (EPE) pour compenser le croit démographique.

Toutefois, les premières mesures prioritaires qui sont suffisamment élaborées et leur financement considérablement assuré avec la réalisation des chantiers de nouveaux Systèmes d'Adductions d'Eau Villageoises multi-Villages (SAEPmV) ouverts en 2018 et 2019.

Pour ce qui concerne le taux de panne des points d'eau en milieu rural, la durabilité des infrastructures d'AEP en milieu rural est un souci constant du Gouvernement du Bénin. De 2016-2020, les efforts du Gouvernement et des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) doivent intégrer cette considération sur une durée minimale de 15 ans. L'évolution de ce taux est présentée dans le graphique ci-après.

Graphique 3 : Evolution du taux de panne des points d'eau en milieu rural (en %) de 2016 à 2020



Source : DPP, MEM, Janvier 2021, Revues sectorielles et Rapport ANAEMR de 2016 à 2020, Réalisation auteur

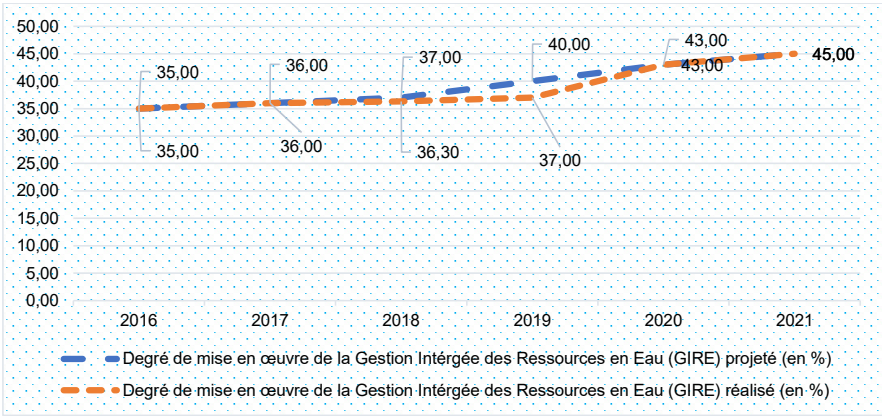
Comme l'indique le graphique ci-dessus, la réhabilitation des points d'eau n'est plus réalisée depuis les cinq (05) dernières années, malgré les besoins existants des Communes. Il s'agit essentiellement des réhabilitations de Forages Equipés de Pompe à Motricité humaine (FPM) et des Adductions d'Eau Villageoise (AEV) en panne. En 2017, le programme Fonds de Transition Eau sur financement du Royaume des Pays Bas a accompagné le Cadre d'Entretien et de Maintenance des Ouvrages Simples (CEMOS) en appuyant dix-huit (18) communes (Banikoara, Kandi, Pehunco, Nikki, Parakou, Savalou, Savè, Djakotomey, Ouake, Houeyogbé, Adja-Ouéré, Pobè, Bohicon, Kétou, Ifangni, Zogbodoméy, Dassa zoumé, Djidja) pour l'acquisition de pièces de rechange pour les FPMH.

En effet, le taux de panne a progressé de 0,7 point par rapport à 2017 pour s'établir à 7,0% en 2018 et puis dégradé en 2019, soit 11,1%. Cette situation soulève la problématique du cadre de

maintenance des ouvrages simples (CEMOS) et de la gestion professionnelle des ouvrages complexes et nécessité la mise en place d'un plan de réhabilitation spéciale par l'ANAEPMR avec l'appui technique et financier de la Banque Mondiale.

En ce qui concerne la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE), la réalisation des actions s'est intensifiée à partir de 2020 et les investissements en cours ont permis d'impacter l'indicateur. En effet, le degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau a connu une lente progression d'un point en passant de 35% en 2016 et à 37% en 2019 pour une cible de 40%.

Graphique 4 : Evolution du degré de mise en œuvre de la GIRE (en %) de 2016 à 2020



Source : Rapport de la DG-Eau de 2016 à 2020, Réalisation auteur

Comme l'indique le graphique ci-dessus, on constate que le degré de mise en œuvre de la GIRE a connu une amélioration passant de 35% en 2016 à 36% en 2017 et puis à 36,30 en 2019 avec la non-atteinte de la valeur cible en 2018. Au cours

de cette période, il faut souligner que le sous-secteur de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) a été marqué par de très sérieuses avancées avec la validation des rapports d'opérationnalisation du Fonds National de l'Eau (FN-Eau) et de l'Autorité du Bassin de l'Ouémé, mais aussi la création de la Plateforme du Système National d'Information sur l'Eau (SNI-Eau) et la présentation du document d'opérationnalisation du Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE). En effet, un nombre important de décrets (20) ont été adoptés en Conseil des Ministres renforçant ainsi le sous-secteur. Aussi, on note l'absence des sessions du Conseil National de l'Eau (CNE) et du Comité de Pilotage du PANGIRE pour 2016 et 2017, faute de disponibilité de ressources budgétaires.

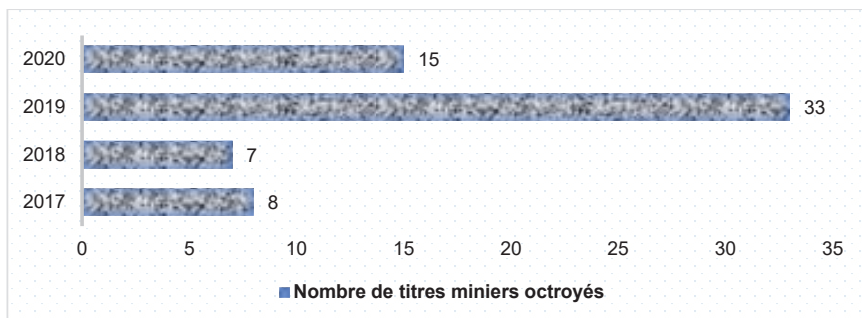
Face aux défis majeurs liés aux changements climatiques et de la mise en œuvre de l'ODD 6, d'énormes progrès restent à faire quant à la mise en place et au démarrage du Fonds National de l'Eau (FN-Eau) sensé être le bras financier du sous-secteur, à partir des diverses redevances, taxes et assimilées générées par l'activité autour de l'eau.

1.2.1.2 Secteur des Mines

S'agissant des mines dans le sous-secteur productif en lien avec les investissements massifs sur la période de 2016-2020, les tendances de développement social permettront de rehausser les indicateurs de ce secteur stratégique et de souveraineté. En effet, elles sont traduites par les activités minières contribuant à porter une valeur ajoutée à la croissance économique du pays. Ainsi, le démarrage des travaux d'asphaltage et des infrastructures de transport et autres ont permis au secteur

d'accorder des droits aux entreprises et à certains opérateurs miniers en vue d'améliorer leur contribution au produit intérieur brut. L'évolution de volume de titres et autorisations octroyés est présentée par le graphique ci-après.

Graphique 5 : Evolution des titres miniers octroyés aux opérateurs sur la période de 2017 à 2020



Source : DG-Mines Décembre 2020, Calcul auteur

Dans le cadre des réformes institutionnelle et structurelle engagées par le Gouvernement dans le secteur des mines en lien à l'amélioration du cadre institutionnel relatif à l'adoption de la loi n°2019-06 du 15 novembre 2019 portant code pétrolier en République du Bénin., la tendance de développement social de ce secteur porte sur les activités extractives et l'exercice des activités minières. En effet, l'administration minière délivre des autorisations à l'exercice des activités aux personnes physiques et morales ayant sollicité des titres miniers sur des périmètres donnés. Comme l'indique le graphique, il est délivré au total, soixante-trois (63) titres miniers aux opérateurs désireux d'investir dans le secteur sur la période 2017-2020 avec d'importants titres octroyés aux opérateurs miniers en 2019. Ils sont consacrés par des arrêtés pris et publiés au Journal Officiel de la République du Bénin (JORB).

Au regard des tendances de développement social dans le secteur de l'Eau et des Mines, on observe au niveau des indicateurs clés, une insuffisance de désagrégation des données par chefs d'entreprises hommes et femmes qui participent au développement des infrastructures et à l'amélioration de la croissance économique du Bénin. En effet, les travaux de construction des SAEPmV et des ouvrages d'hydrauliques urbaines ainsi que la délivrance des autorisations des titres miniers sont dédiés aux entreprises nationales, régionales et/ou internationales recrutées. Ainsi, elles peuvent être dirigées par des hommes ou femmes qui emploient également des ouvriers, techniciens et ingénieurs de sexes opposés. Mais, la mutation dans le temps de la Cellule Genre au sein de la Direction de la Programmation et de la Prospective (DPP) du Ministère, la faiblesse du système de production des données statistiques et l'inexistence et/ou la non appropriation des outils d'analyse en genre dans les politiques publiques du secteur ne favorisent guère la désagrégation des données du secteur par homme et femme bien qu'ils contribuent à la création de la richesse nationale.

1.2.2 Défis de développement

D'importants défis sont à relever pour susciter une croissance durable et inclusive et améliorer les conditions de vie des populations. Dans ce cadre, le secteur de l'Eau et des Mines contribuerait à :

- i. **en matière de la GIRE** : (i) la promotion de la valorisation économique de l'eau ; (ii) la coordination du secteur de l'eau ; (iii) l'intégration régionale (gestion des bassins internationaux) ; (iv) le développement des ressources

humaines pour l'ensemble du secteur de l'eau ; (v) la promotion des études et de la recherche dans le domaine de l'eau pour une amélioration de la connaissance de la ressource et de sa valorisation et enfin ; (v) la mise en œuvre d'un plan de communication supportant efficacement la réforme du secteur, etc.

ii. en ce qui concerne de l'AEP en milieu rural : (i) l'accélération des investissements dans le sous-secteur pour atteindre l'accès universel et durable d'ici 2030 ; (ii) la réduction des disparités à l'accès en eau potable des populations à faibles revenus, notamment en milieu rural ; (iii) l'accès à l'eau potable dans les localités à forte densité de population qui sont jusqu'à présent dépourvues d'accès ; (iv) l'efficacité dans l'utilisation des ressources mobilisées et enfin ; (v) l'implication du secteur privé

iii.s'agissant de l'AEP en milieu urbain : (i) la mise en œuvre intensive de toutes les activités permettant d'alimenter 100% de la population urbaine et périurbaine ; (ii) la pérennisation et la continuité du service d'eau potable dans les centres urbains et périurbains ; (iii) le renforcement des capacités de production des systèmes d'alimentation en eau potable ; (iv) l'amélioration du taux de raccordement des populations aux réseaux d'eau potable et enfin ; (v) l'application d'une politique tarifaire adéquate et équitable.

iv. pour ce qui concerne l'amélioration du cadre juridique et réglementaire du secteur des Mines : (i) la vulgarisation du code pétrolier ; (ii) l'adoption du code minier et des substances explosives ; (ii) la mise en place des textes d'application (décrets et textes) ; (iii) le suivi des travaux de

construction du projet d'exploitation du pipeline export Niger-Bénin ; (iv) l'adoption et l'appropriation des outils de planification et de gestion pour le développement du secteur ; (v) la promotion de la bonne gouvernance et enfin ; (vi) la mise en place d'un fonds de développement du secteur.

1.3 Politiques nationales genre et stratégie pluriannuelle

1.3.1 Politiques nationales genre

La Stratégie Nationale d'AEP en milieu rural (SNAEPMR 2005-2015) a pris en compte la question de genre notamment «*la promotion des questions de genre et la lutte contre le VIH/sida*» comme l'un des thèmes transversaux parmi les principes de son fondement qui, sans être des axes stratégiques du secteur de l'eau potable, n'en constituent pas moins des facteurs déterminants pour la réalisation des objectifs poursuivis.

A l'échéance des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) dans le secteur de l'eau, au nombre des actions entreprises, on compte la création d'une Unité Focale Genre (UFG) au niveau central et technique, avec des Points Focaux dans les Services Déconcentrés de l'Eau et des Mines. Ces dispositions ont été répercutées sur les bureaux d'étude, les entreprises de forage, les structures d'Intermédiation Sociales (ImS) et les communautés bénéficiaires des ouvrages.

Parmi les défis à relever pour l'accès à l'eau potable en milieu rural, il y a «*la promotion de la participation des femmes à la gestion des ouvrages dans un contexte de délégation de la gestion des ouvrages à des opérateurs privés*». Il a été urgent de mieux encadrer cette réforme, en veillant à la pérennisation des acquis, notamment la pratique des Comités de Gestion de Point d'Eau (CGPE) comptant au moins une femme dans leur organe exécutif. Les premières années de la délégation de la gestion des ouvrages aux privés ont connu une certaine participation des femmes grâce à leur recrutement au poste de fontainier ou de gestionnaire de systèmes complexes d'AEP en milieu rural. Cette dimension de genre mérite d'être renforcée par les nouveaux maîtres d'ouvrage, avec l'aide et les conseils des services déconcentrés de l'eau, pour obtenir une amélioration des résultats.

En ce qui concerne le renforcement des capacités des communes en tant que maître d'ouvrage et de leurs partenaires clés, notamment la pérennisation des progrès en matière de genre, il a été opportun de dynamiser le rôle d'assistance-conseil des services déconcentrés de l'eau auprès des Communes, pour obtenir un coaching responsable et efficace. Comme la délégation de la gestion des ouvrages a été mise en œuvre et que l'on a recours à des opérateurs privés, il a été pertinent d'incorporer des dispositions relatives à la promotion des questions de genre dans les dossiers d'appel d'offres (DAO) pour l'affermage des ouvrages.

En effet, on constate qu'il n'y ait pas eu de recul à ce niveau, puisque dans le département du Plateau, on dénombre des femmes gestionnaires de réseau d'adduction, notamment à

Kétou (AEV de Sodji et Idigny). De même, dans l'Atacora, l'AEV de Birni, réalisée par dans le cadre du Programme Initiative Eau, a une femme comme fermier. Cet aspect de genre est hautement stratégique car les questions d'eau sont avant tout l'affaire des femmes. Quand elles y participent en amont, les problèmes sont moindres dans les ménages et dans la société.

1.3.2 Stratégie pluriannuelle

1.3.2.1 Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau - Phase 2

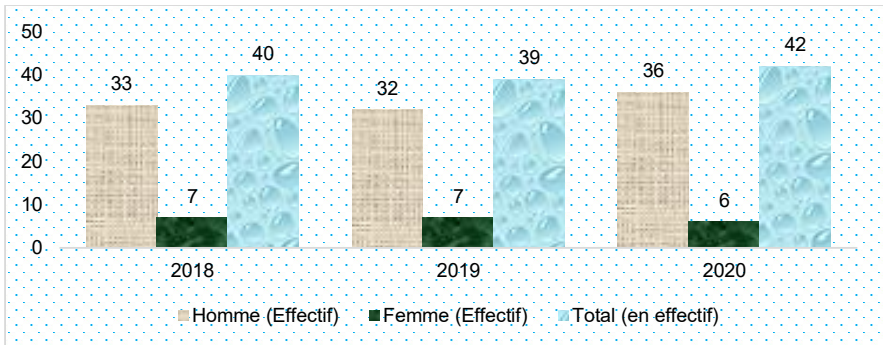
Au regard de la deuxième phase du Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE 2016-2020), l'approche genre a été prise en compte comme l'un des aspects transversaux bien que ce point reste encore loin des ambitions en dépit des ateliers de formation et autres initiatives y relatives. A cet effet, la GIRE et le genre s'apparentent dans leurs objectifs et apparaissent comme des instruments de promotion de la bonne gouvernance de l'eau et de mise en œuvre du paradigme du Développement Humain Durable (DHD) à travers l'habilitation de la femme.

Il se révèle donc impérieux que la mise en œuvre de la PANGIRE 2 renforce la prise en compte du genre à travers : **(i) une formulation d'une vision claire de la participation effective des femmes à la GIRE ; (ii) l'élaboration de programmes de formation dédiés aux femmes en adéquation avec les programmes de développement des ressources humaines en cours (PIRC) ; (iii) la promotion des femmes dans les instances de décision en respect des règles de bonne gouvernance.**

En ce qui concerne la GIRE, le cadre programmatique du PANGIRE 2 a prévu des actions et des activités y afférentes. Il s'agit entre autres : (i) la tenue d'ateliers d'information, d'échanges et de formation... sur des thématiques globales (principes, objectifs, enjeux...) ou spécifiques de la GIRE (changement climatique, valorisation économique de l'eau, protection des ressources en eau, Prise en compte du Genre) ; (ii) la réalisation d'études sur la prise en compte des aspects transversaux dans le PANGIRE (Genre, Droits humains, Santé, Gouvernance, Intégrité...) et enfin ; (iii) la planification d'études ou de recherches-actions portant sur des thématiques spécifiques : Etudes économiques, Lutte contre les pollutions, Eau pour la sécurité alimentaire, Eau et énergie, Eau et santé, Eco-tourisme, Technologies innovantes, Optimisation des usages, Durabilité des usages, Lutte contre le gaspillage, Economie verte, Eau-Genre.

Dans le cadre de l'opérationnalisation de la seconde phase du PANGIRE 2016-2020, la DG-Eau dispose de moins de 10 femmes de 2016 à 2020. En réalité, la proportion de femmes au sein de la structure en charge de la mise en de la GIRE ne représente que de moins 18% de l'effectif du personnel dans le sous-secteur de la GIRE. Ce qui pose la faible représentativité des femmes dans les instances de décision dans le sous-secteur et comme le montre le graphique ci-dessous.

Graphique 6 : Evolution du personnel de la DG-Eau par sexe de 2018 à 2020



Source : DAF, Janvier 2021, Calcul auteur

A la lecture de ce graphique, il ressort qu'en dehors du personnel des Services de l'Eau (S-Eau) des Structures Déconcentrées de l'Etat (SDE) du Ministère, le sexe masculin occupe une place dans la structure en charge de la stratégie d'opérationnalisation de la GIRE sur la période sous revue. Il représente plus de 80% de l'effectif du personnel. Ce qui justifie l'absence des femmes dans la mise en œuvre des activités relatives à l'approche genre dans l'exécution efficace du PANGIRE dans le sous-secteur. On constate que la proportion de femmes dans le sous-secteur est constituée essentiellement de personnel administratif et financier.

1.3.2.2 Stratégie Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural - Phase 1

Dans le sous-secteur de l'AEP en milieu rural, l'un des objectifs spécifiques de la nouvelle Stratégie Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (SNAEPMR 2017-2030) pour sa première phase de mise en œuvre sur la période 2016-2021 en matière d'accès universel

à l'eau potable en milieu rural², a visé d'un côté à **«réduire la corvée d'eau pour les femmes et les enfants»**.

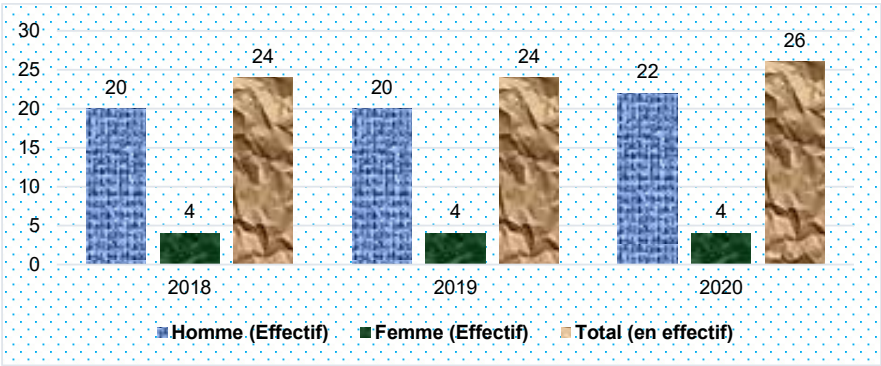
Ainsi, les principes directeurs à respecter à ce niveau pour pouvoir garantir l'accès équitable à l'eau potable pour tous, indépendamment du statut social ou du lieu de résidence de l'utilisateur, certains ont été identifiés et touchent la problématique du Budget du secteur sur la sensibilité genre et l'autonomisation de la femme à savoir : (i) les individus sont égaux devant le service public d'eau potable, il n'y a pas de priorité entre les différentes catégories d'utilisateurs ; (ii) l'eau est un bien public, personne ne peut s'approprier une source d'eau potable au détriment d'autres individus ; (iii) chaque individu a droit à un accès amélioré à l'eau potable, avec de l'eau de qualité et en quantité suffisante, à un prix qui tient compte de son niveau de vie ; (iv) l'accès à l'eau de consommation est prioritaire sur les autres usages de l'eau ; (v) la redevabilité et la bonne gouvernance.

Ainsi, il est important de disposer ou de concevoir des outils d'analyse en vue de désagréger les principaux indicateurs dans le secteur de l'eau bien que les documents de planification et de gestion du secteur des mines soient en cours d'élaboration. Alors, il urge de renforcer les capacités managériales des acteurs du Système de Suivi-Evaluation (SSE) et de la Cellule Focale Genre et Environnement (CFGE) de la DPP du Ministère de l'Eau et des Mines (MEM) afin de disposer des compétences techniques pour veiller pleinement à la prise de l'approche genre dans les documents de politiques et stratégies sectorielles.

2 En 2021, l'ensemble de la population rurale au Bénin aura accès à une source d'eau améliorée à moins de 30 minutes aller-retour de son domicile, y compris le temps d'attente au point d'eau.

Dans le cadre de l'opérationnalisation de l'ANAEPMR, il ressort que le personnel féminin et masculin dédié à la mise en œuvre de la nouvelle SNAEPMR 2017-2030, depuis la création et le démarrage des activités réellement en 2018, est composé de vingt-quatre (24) agents dont quatre (04) femmes et vingt (20) hommes de 2018 à 2019.

Graphique 7 : Evolution du personnel de l'ANAEPMR par sexe de 2018 à 2020



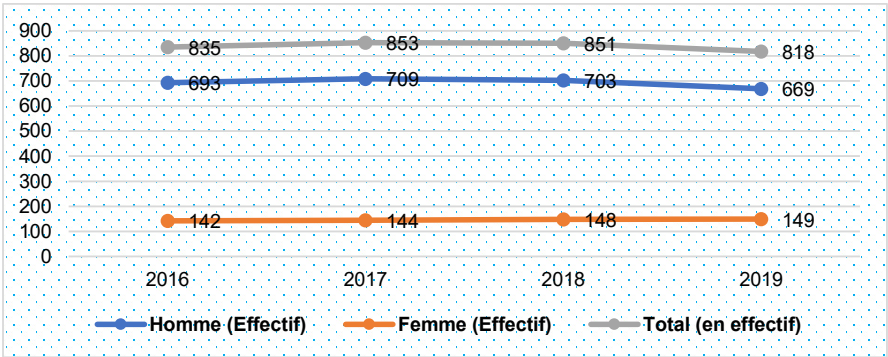
Source : Rapports ANAEPMR 2018, Calcul auteur

Comme l'indique le graphique ci-dessus, l'effectif du personnel de l'Agence regroupe 17% de femmes et 83% d'hommes entre la période 2018-2019. Parmi cette proportion de femmes, on note deux (02) agents administratifs et deux (02) agents techniques. L'augmentation du personnel masculin observé en 2020 est relativement liée au transfert du Programme d'Hydraulique Villageoise et d'Assainissement en milieu rural BID/UEMOA Phase 2 auparavant de la DG-Eau à l'Agence avec le Coordonnateur et le Responsable Administratif et Financier (RAF). En effet, il ressort également que la coordination des programmes et projets de l'Agence est essentiellement

assurée par les hommes, soit au total huit (08) Coordonnateurs de projet.

En attendant l'aboutissement de la réforme engagée par le Gouvernement dans le sous-secteur de l'AEP en milieu urbain dont la gestion est assurée par la SONEB, il faut noter que le personnel dédié à la fourniture d'eau potable dans les principales villes et localités secondaires, est constitué d'hommes et de femmes.

Graphique 8 : Evolution du personnel de la SONEB par sexe de 2018 à 2020



Source : Rapport 2019 SONEB, Janvier 2021, Calcul auteur

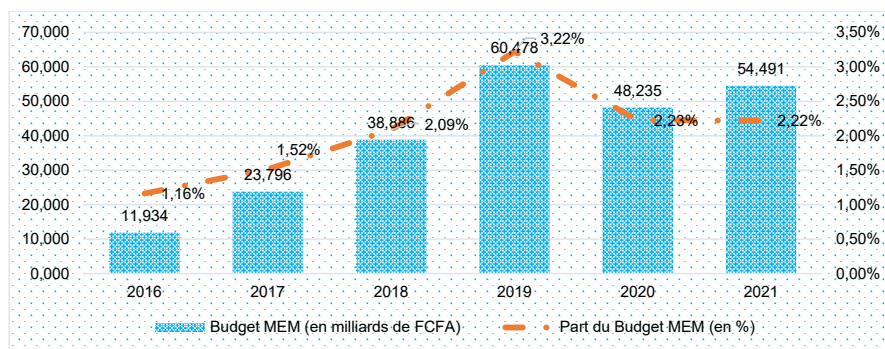
Du graphique ci-dessus, il ressort que l'écart affiché de 2016 à 2019 entre le personnel féminin et masculin dans le sous-secteur d'AEP en milieu urbain, demeure énorme hormis les données statistiques de l'année 2020. Mais, on observe que la proportion de femmes dans le personnel de la SONEB n'a pas encore franchi la base de 20% de l'effectif total du personnel sur la période 2016-2019.

2. TENDANCES DES DEPENSES TOTALES ET PRIORITES

2.1 Dépenses totales du Ministère

Tenant compte des lois de finances initiales et rectificatives sur la période 2016-2021 d'une part et des objectifs du PAG 2016-2021 et de l'ODD6 pour le secteur dans le cadre de l'Agenda 2030 d'autre part. Ainsi, les dépenses totales du Ministère de l'Eau et des Mines (MEM) ont progressé sur la période de 2016-2018 avec un pic atteint en 2019 et puis évoluées en dents de scie pour une amélioration sensible en 2021. En effet, la situation de dépenses totales du MEM dans les dépenses totales de l'Etat se présente comme ci-après.

Graphique 9 : Evolution des dépenses totales du MEM de 2016 à 2021



Source : DPP, MEM, Janvier 2021, Calcul auteur

Une lecture du graphique ci-dessus, laisse apparaître que les dépenses totales du secteur ont connu une tendance haussière et soutenues de 2016-2019, passant de 11,934 milliards de FCFA en 2016 à 60,478 milliards de FCFA en 2019. Cet accroissement montre les efforts déployés par le Gouvernement pour assurer

l'accès universel à l'eau potable à l'ensemble de la population et d'améliorer le cadre juridique et réglementaire du secteur des Mines en vue.

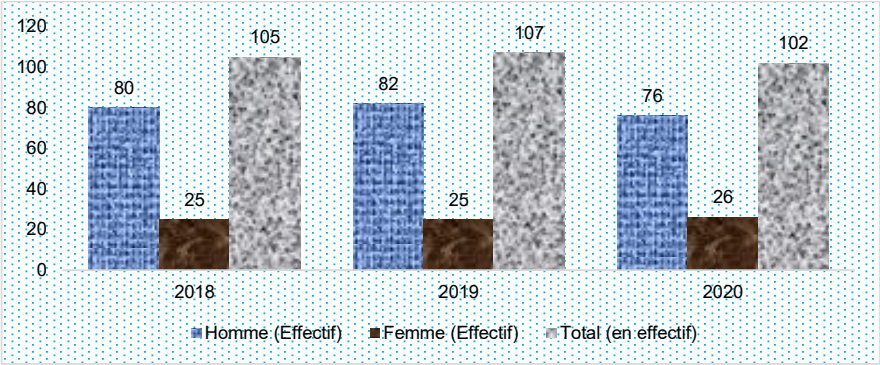
Cependant, les dépenses totales ont évolué en dents de scie, passant de 60,478 milliards de FCFA en 2020 à 48,235 milliards de FCFA en 2020 et s'établissement à 54,491 milliards de FCFA en 2021. Cette légère augmentation des dépenses totales du MEM pour la gestion 2021 résulte de la prise en compte des orientations du Gouvernement dans les lettres de cadrage budgétaires relatives aux dépenses à effectuer pour l'atteinte des objectifs du PAC et de l'ODD 6 et des efforts supplémentaires dans la poursuite, l'achèvement et la réception définitive des chantiers ouverts sur la période 2016 à 2021.

Aussi, la part des dépenses totales du secteur de l'Eau et des Mines dans les dépenses totales de l'Etat a faiblement augmenté. En effet, elle passe de 1,16% en 2016 à 3,22% en 2019 et puis s'établie à 2,23% en 2020 et à 2,22% en 2021. Ceci traduit sans doute l'importance et l'intérêt du Gouvernement au secteur de l'Eau et des Mines à l'ensemble des secteurs social et économique. Les prévisions de dépenses totales du MEM pour la période de 2016-2021 sont estimées à 237,821 milliards de FCFA, soit une prévision moyenne de dépenses totales de 39,637 milliards de FCFA.

Aussi, la mise en exécution efficace des politiques nationales et sectorielles du Ministère soutenue par des prévisions des dépenses est tributaire d'un personnel affecté à l'administration centrale pour appuyer les structures techniques et déconcentrées. En effet, la proportion de femmes dans les instances de décision au niveau central représente environ

25% de l'effectif du personnel du Ministère sur la période de 2016-2020 comme l'indique le graphique ci-dessous.

Graphique 10 : Evolution du personnel du MEM au niveau central par sexe de 2018 à 2020



Source : DAF, Janvier 2021, Calcul auteur

A l'analyse du graphique ci-dessus, il ressort que l'effectif du personnel masculin représente environ 75% de l'effectif du personnel du Ministère au niveau central. Il faut noter que ce personnel est constitué essentiellement du personnel du Cabinet du Ministère et des structures centrales³. En effet, on constate très peu de femmes dans les instances de prise décision. Ainsi, on constate que trois (03) femmes sont représentées dans les instances de décision du Ministère dont deux (02) nommées comme : (i) Conseiller Technique et Juridique (CTJ) et (ii) Conseiller Technique aux Ressources Minières et Hydrocarbures (CTRMH) et enfin une ; (iii) Directrice de l'Administration et des Finances (DAF).

Cependant, les actions sensibles au genre sont menées par la Direction de la Programmation et de la Prospective (DPP),

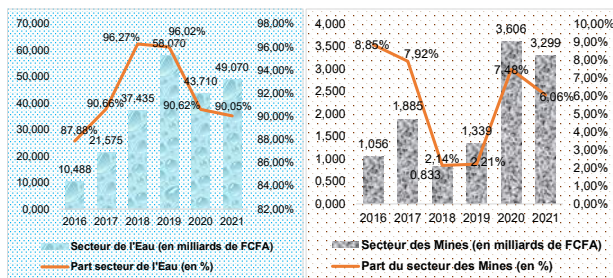
³ IGM, SGM, PRMP, CCMP, DPP, DAF, DSI

les Directions techniques et les Directions Départementales de l'Eau et des Mines (DDEM). Elles consistent à sensibiliser le personnel du Ministère sur les thématiques du genre, l'intégration du genre et la sensibilité du budget au genre. Actuellement, on observe que la Cellule Genre et Environnement (CGE) logée à la DPP, est dirigée par un seul cadre en détachement de la DPP du Ministère de l'Energie (ME). Cette Cellule dispose d'un budget de 2,5 millions de FCFA chaque année pour l'organisation de la Journée Internationale de la Femme (JIF) sans oublier qu'en 2020, la DPP a procédé au lancement et à la mise en place de la Cellule Genre.

2.2 Changements apportés aux dépenses totales du Ministère

Dans le souci d'élaborer et d'assurer le suivi-évaluation de la politique du Gouvernement dans les domaines de l'eau, des mines et des hydrocarbures, d'importantes dépenses massives ont été affectées aux secteurs vitaux du Ministère notamment le secteur de l'Eau et des Mines de 2016 à 2021. La situation des dépenses totales des secteurs se présente ainsi qu'elle suit.

Graphique 11 et 12 : Evolution des dépenses totales du secteur de l'Eau et des Mines de 2016 à 2021



Source : DPP, MEM, Janvier 2021, Calcul auteur

Comme le montre le graphique 11 ci-dessus, la tendance dominante des dépenses du secteur de l'Eau par rapport aux dépenses totales du MEM est maintenue depuis 2016 jusqu'en 2021 tandis que la situation inverse s'observe dans le secteur des Mines sous la période revue en 2018. En effet, les objectifs du PAG 2016-2021 dans le secteur de l'Eau ont conduit à affecter d'importantes ressources aux programmes et projets découlant entre autres du : **(i) PANGIRE 2 ; (ii) Plan Directeur d'Assainissement des Eaux Usées de la Conurbation de Cotonou, Abomey-Calavi, Sèmè-Podji et de la ville de Porto-Novo ; (iii) Programme du Développement du sous-secteur de l'AEP en Milieu Urbain**, qui ont servi de base pour un développement rapide des infrastructures d'accès à l'eau potable en milieu rural et urbain et d'accès aux services adéquats d'assainissement des eaux usées dans les grandes villes et villes secondaires du Bénin. Ainsi, les prévisions de dépenses totales du secteur de l'Eau dans les dépenses totales du Ministère pour la période sous revue sont estimées à 220,347 milliards de FCFA avec une prévision moyenne de dépenses totales évaluée à 37,725 milliards de FCFA.

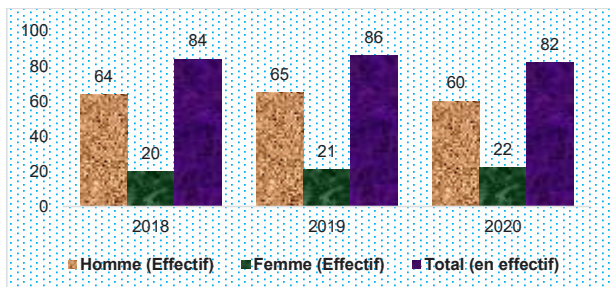
Par ailleurs, avec la mise en place d'un nouvel arsenal juridique dans le domaine des hydrocarbures en 2019 et la loi portant régime juridique, fiscal et douanier applicable au Projet de Pipeline d'Exportation Niger-Bénin en 2020, un changement majeur est apporté aux prévisions de dépenses dans le secteur des Mines.

De l'analyse du graphique 12, on constate une nette régression des dépenses totales du secteur des Mines de 2016 à 2018 malgré les objectifs affichés du Gouvernement pour le secteur. Cette situation se justifie par le retard dans l'élaboration des

nouveaux outils de planification et de gestion du secteur et du départ des compagnies pétrolières. Mais, il faut attendre les années suivantes pour que les dépenses totales du secteur s'améliorent passant de 1,339 milliards de FCFA en 2019 à 3,606 milliards de FCFA 2020 et puis s'établissent à 3,299 milliards de FCFA en 2021 malgré le collectif budgétaire opéré en 2020. Celles-ci permettront de poursuivre les actions d'assainissement du cadre juridique et réglementaire du secteur des Mines avec l'adoption des textes (décrets et arrêtés) relatifs au code pétrolier, du code minier et sur les substances explosives et l'intensification des recherches minières et le démarrage du projet gouvernemental de promotion et de valorisation des ressources minières.

Cependant, les prévisions de dépenses totales du secteur des Mines sur la période sous revue sont évaluées à 12,019 milliards de FCFA avec une prévision moyenne de dépenses totales estimée à 2 milliards de FCFA. En effet, l'effectif du personnel du secteur des Mines consacré aux prévisions de dépenses totales sur la période sous revue se présente ci-après :

Graphique 13 : Evolution du personnel du secteur des Mines par sexe de 2018 à 2020



Source : DAF, Janvier 2021, Calcul auteur

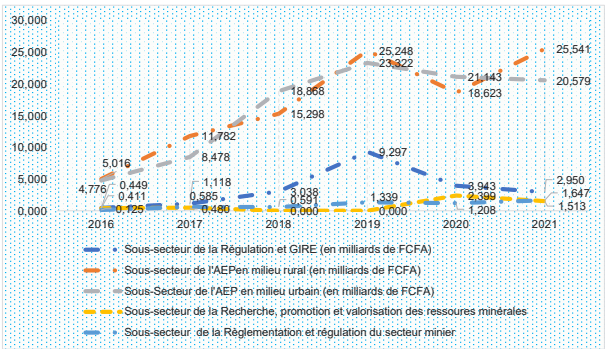
Une lecture du graphique ci-dessus montre la faible représentativité des femmes par rapport à l'effectif du

personnel⁴ du secteur des Mines sur la période de 2018 à 2020. En effet, le graphique permet de relever toute la problématique de l'émergence des femmes et la mutualisation de leurs efforts dans le secteur. En effet, la proportion de personnel féminin qui participe aux instances de décisions pour la réduction des inégalités du genre dans les sous-secteurs demeure et reste faible. De 2018 à 2020, l'effectif total du personnel du secteur est quasiment resté stable. Ainsi, la proportion de femmes dans l'effectif du personnel est inférieure à 30% de l'effectif du personnel masculin qui représente les 70% de l'effectif total du personnel.

2.3 Priorités de dépenses du Ministère

Eu égard à tout ce qui précède, les priorités de dépenses du Ministère touchent essentiellement les sous-secteurs qui consacrent des efforts pour la lutte contre la pauvreté et la réduction des disparités sociales. Comme le montre le graphique ci-dessous, les priorités de dépenses se présentent ci-après.

Graphique 14 : Evolution des dépenses prioritaires du MEM de 2016 à 2021 par sous-secteur



Source : DPP, MEM, Janvier 2021, Calcul auteur

4 DG-Mines, OBRGM, DGHCF et SNHB hormis les Agents conventionnés

De ce graphique, on observe que parmi les principales priorités de dépenses du MEM pour la période 2016-2021 concernent pour l'essentiel : (i) le renforcement de l'environnement favorable et propice à la GIRE ; (ii) la mise en place des instruments de planification de la GIRE ; (iii) la valorisation économique de l'eau ; (iv) la fourniture du service public d'eau potable ; (v) la gouvernance du secteur de l'Eau et enfin (vi) l'amélioration du cadre institutionnel et réglementaire du secteur des Mines.

Cependant, il se dégage du graphique que d'importantes dépenses sont accordées aux sous-secteurs de l'Eau notamment : (i) Régulation et GIRE ; (ii) AEP en milieu rural et enfin ; (iii) l'AEP en milieu urbain. Avec les efforts déployés par le Gouvernement dans le secteur de l'Eau, on constate de 2019 à 2021 que le secteur des Mines intègre progressivement les priorités des dépenses du Ministère suite à la réalisation des études techniques et de faisabilité de deux (02) projets de recherches minières et de valorisation des ressources minières insérés dans le portefeuille actif des projets et programmes. Mais, on note également l'attention particulière accordée aux activités minières et les actions du renforcement du cadre juridique et réglementaire et la mise en place progressive des outils de planification et de gestion qui s'opèrent.

3. STRUCTURE DES DEPENSES

3.1 Dépenses de fonctionnement et d'investissement

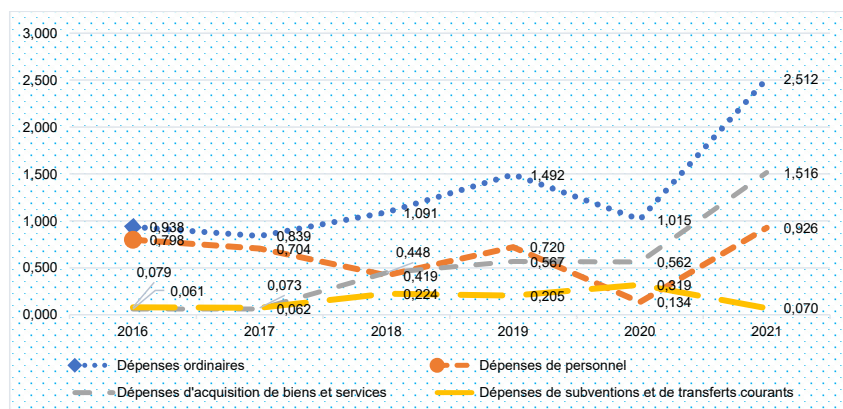
La base de la structure schématique des dépenses du MEM se fonde sur l'architecture de la nomenclature budgétaire au Bénin. Dans ce cadre, elle tient compte de la nature

économique existante à savoir : **(i) les dépenses courantes ou ordinaires et ; (ii) les dépenses en capital ou d'investissement.** Quant aux dépenses ordinaires, elles sont constituées pour l'essentiel : **(i) les dépenses de personnel et ; (ii) les dépenses de fonctionnement**⁵. En ce qui concerne les dépenses en capital, elles regroupent : **(i) les dépenses sur les ressources intérieures et ; (ii) les dépenses sur les ressources extérieures.**

3.1.1 Dépenses de fonctionnement

Elles regroupent notamment les dépenses d'acquisitions de biens et services de l'administration centrale et des structures déconcentrées du Ministère. De 2016 à 2021, l'évolution des dépenses de fonctionnement du Ministère selon la nature économique évoquée ci-haut se présente ci-après :

Graphique 15 : Evolution des dépenses de fonctionnement du MEM de 2016 à 2021 par nature économique



Source : DPP, MEM, Janvier 2021, Calcul auteur

5 1./ Dépenses d'acquisition de biens et de services (Achats de biens et de services et Budget d'Équipement Socio-Administratif) ; 2./ Dépenses de subventions et de transferts courants (Subventions d'exploitation et autres transferts courants)

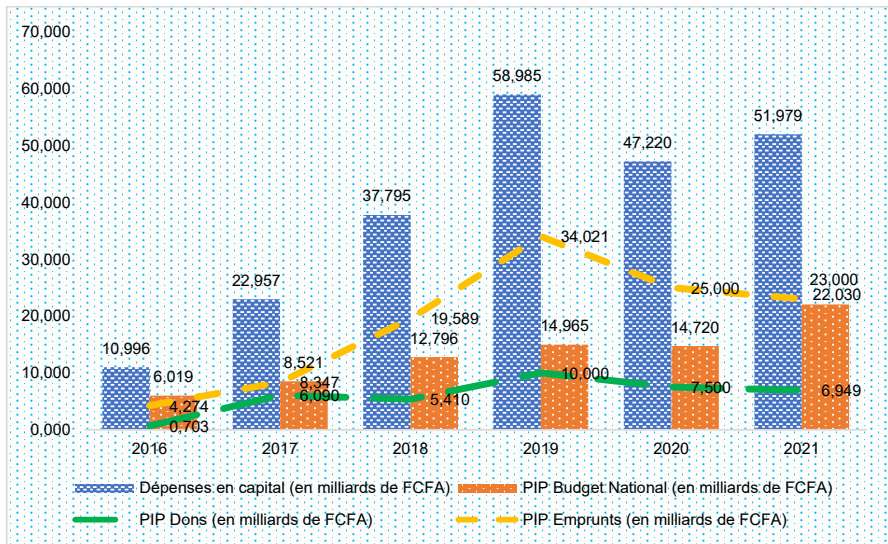
A la lecture du graphique ci-dessus, en dépit des plaidoyers faits lors des conférences budgétaires, les dépenses de fonctionnement du MEM ont connu une amélioration sensible de 2016 à 2021 représentant en moyenne 4% des dépenses totales. Cet accroissement est soutenu par l'augmentation des dépenses de personnel et les besoins exprimés pour les dépenses d'acquisition de biens et de services (Achats de biens et de services et Budget d'Equipement Socio-Administratif) de l'administration.

En effet, elles ont connu une régression passant de 0,938 milliards de FCFA en 2016 à 0,839 milliards de FCFA en 2017 et puis une augmentation sensible en 2018 pour s'établir à 1,091 milliards de FCFA. Ensuite, elles ont connu une régression passant de 1,492 milliards de FCFA en 2019 à 1,015 milliards de FCFA en 2020 et puis un accroissement en 2021 pour une valeur de 2,512 milliards de FCFA. Mais, la régression observée en 2020 est due au collectif budgétaire sollicité par le Gouvernement au quatrième trimestre de la gestion 2020.

3.1.2 **Dépenses d'investissement**

Elles regroupent notamment les dépenses sur les ressources intérieures et extérieures pour les projets et programmes du portefeuille actifs du Ministère. L'évolution des dépenses en capital du Ministère de 2016 à 2021 par la nature économique se présente ci-après :

Graphique 16 : Evolution des dépenses d'investissement du MEM de 2016 à 2021 par nature économique



Source : DPP, MEM, Janvier 2021, calcul auteur

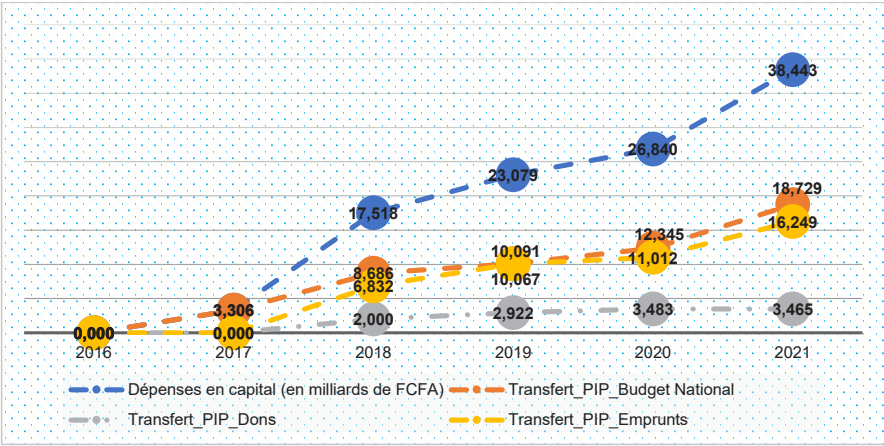
A la lecture du graphique ci-dessus, il ressort que les dépenses en capital du MEM ont connu une tendance haussière de 2016 à 2019 passant de 10,996 milliards de FCFA en 2016 à 58,985 milliards de FCFA en 2019. Mais, elles ont connu une régression en 2020 pour s'établir à 51,979 milliards de FCFA en 2021. Au total, 230 milliards de FCFA sont consacrés au Programme d'Investissement Public (PIP) du Ministère de 2016-2021, soit un budget d'investissement moyen de 30 milliards de FCFA environ par année.

Quant aux ressources intérieures, elles ont connu une tendance haussière passant de 6,019 milliards de FCFA en 2016 à 22,030 milliards de FCFA en 2021. Cet accroissement se justifie par les engagements du secteur à la concrétisation des projets phares

42, 43 et 44 du PAG 2016-2021 et les projets en portages dans le sous-secteur de l'AEP en milieu urbain ainsi que l'inscription des projets de recherches et valorisation des ressources minières. Ainsi, le Gouvernement a consacré d'importantes ressources pour les projets et programmes, représentant en moyenne 37% du PIP global du MEM. Toutefois, les ressources extérieures représentent en moyenne respectivement 47% et 16% environ pour le PIP Emprunts et le PIP Dons.

Cependant, il faut souligner que parmi ces dépenses d'investissement, le sous-secteur de l'AEP en milieu rural bénéficie de transferts des ressources intérieures et extérieures ainsi que le sous-secteur de l'AEP en milieu urbain et le sous-secteur des recherches, de la promotion et valorisation des ressources minières pour les ressources intérieures.

Graphique 17 : Evolution des dépenses de transferts d'investissement du MEM de 2016 à 2021 par nature économique

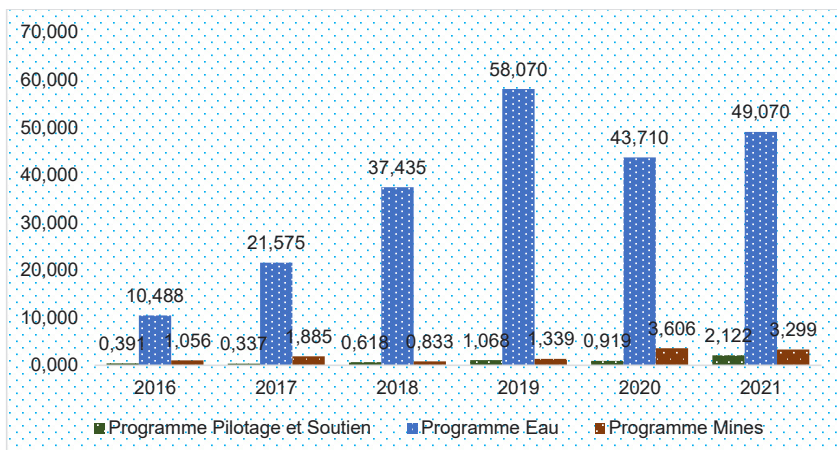


Source : DPP, MEM, Janvier 2021, Calcul auteur

3.2 Dépenses par politiques publiques

Etant donné que les politiques publiques sont des pans de mise en œuvre des politiques et stratégies sectorielles, il est retenu trois (03) principaux Programmes budgétaires au MEM. Il s'agit : (i) Programme Pilotage et Soutien aux Services du MEM ; (ii) Programme Eau et enfin ; (iii) Programme Mines. En effet, deux (02) programmes budgétaires constituent le socle des politiques publiques du MEM en occurrence les programmes métiers ou techniques à savoir : (i) Programme Eau et ; (ii) le Programme Mines. Ainsi, le graphique ci-dessous présente l'évolution des dépenses d'investissement consacrées à cet effet à chaque programme budgétaire.

Graphique 17 : Evolution des dépenses d'investissement des programmes budgétaires du MEM de 2016 à 2021



Source : DPP, MEM, Janvier 2021, Calcul auteur

Une lecture du graphique ci-dessus, montre que d'importantes ressources budgétaires sont consacrées au Programme Eau en vue d'assurer l'accès universel à l'eau potable d'une

part et d'autre part de corriger les disparités, de réduire la corvée d'eau des femmes en milieu rural et d'améliorer le taux de raccordement des ménages urbains aux réseaux de distribution d'eau potable de la SONEB.

S'agissant du Programme Mines, les réformes engagées par le Gouvernement relatives à l'amélioration du cadre juridique et réglementaires du secteur des Mines, ont permis véritablement d'affecter des ressources budgétaires subséquentement pour la mise en œuvre des actions phares. Avec l'inscription de deux (02) projets prioritaires, les budgets du Programme Mines ont connu un accroissement sensible avec les efforts du Gouvernement bien que le secteur des Mines soit un secteur de souveraineté de l'Etat. Par ailleurs, il faut souligner que ces actions sont financées exclusivement sur les ressources intérieures. Quant au Programme Pilotage et Soutien, les ressources budgétaires ont évoluées en dents de scie de 2016 à 2021 en dehors du collectif budgétaire introduit par le Gouvernement au cours de la gestion 2020. En effet, le Budget du Programme a connu une hausse passant de 0,919 milliards de FCFA en 2020 à 2,122 milliards de FCFA en 2021.

4. BUDGET ET EXECUTION DE LA CREDIBILITE

4.1 Crédibilité budgétaire

La crédibilité des budgets alloués au MEM réside dans le respect des principes budgétaires et des orientations économiques et budgétaires énoncées dans les lettres de cadrage budgétaire d'une part et d'autre part le respect des directives de la note d'orientations d'élaboration du Programme d'Investissements Publics (PIP) annuel et triennal.

La perception de la crédibilité budgétaire s'apprécie lorsque l'un des instruments du cadre budgétaire c'est-à-dire le Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) global pour s'assurer de l'équilibre macroéconomique budgétaire constitue un frein ou une limite aux Ministères sectoriels pour la prise en compte des ressources extérieures inscrites dans le plan de financement des projets et programmes issus des accords de prêts et conventions de dons.

Cependant, cette crédibilité budgétaire montre également toute la problématique de la limite du CDMT sectoriel notamment les enveloppes budgétaires relatives aux ressources extérieures (dons et emprunts) sur les projets et programmes de développement. A cela s'ajoute, les modifications intervenues au début de la gestion et en cours d'exécution des budgets sectoriels par le mécanisme de report de crédits et fonds de concours extérieurs.

En considérant tous ces facteurs de limitation des enveloppes budgétaires aux Ministères sectoriels dans le processus d'allocation des ressources budgétaires, il apparaît que les allocations de dépenses du MEM souffrent de cette perception relative à la crédibilité budgétaire et que des efforts restent à faire pour une meilleure définition des allocations de dépenses selon les bonnes pratiques de la gestion des finances publiques.

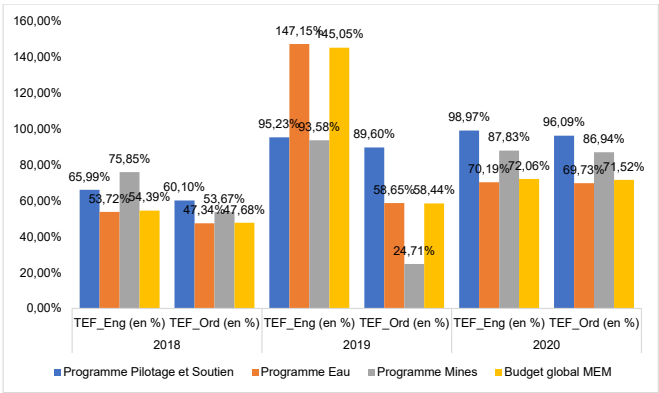
Cependant, la prise en compte du genre ne transparaisait pas dans les activités routinières du MEM. Seules les coordinations de projets et programmes appuyés par les PTF tiennent compte du genre dans leurs activités. La fonctionnalité de la Cellule Focale Genre est encore plus ralentie avec les révisions successives des décrets portant structure-types des Ministères

sectorielles. Globalement, l'intégration du genre dans le processus de programmation des investissements publics du MEM est faible en raison du retard dans l'opérationnalisation de la Cellule Focale Genre et de la mise en place des Points Focaux Genre dans chacune des directions centrales, techniques et déconcentrées.

4.2 Exécution budgétaire

L'exécution des budgets du Ministère de l'Eau et des Mines pour la période de 2018 à 2020 repose sur le taux d'exécution financière notamment base engagement et ordonnancement. Pour mieux apprécier la mise en œuvre des politiques publiques du Ministère, l'exécution des budgets a été examinée à partir du niveau de consommation des ressources budgétaires c'est-à-dire des engagements et des ordonnancements des crédits alloués aux Programmes budgétaires. Cependant, il faut noter que les actions plus sensibles aux femmes sont portées par les Programmes Eau et Mines, leurs budgets ont été appréciés comme l'indique le graphique ci-après.

Graphique 18 : Evolution des taux d'exécution financière du budget du MEM de 2018 à 2020



Source : DPP, MEM, Janvier 2021, Calcul auteur

Une lecture du graphique ci-dessus, montre que le taux d'exécution financière (TEF) base engagement du Budget du Ministère a évolué en dents de scie passant de 54,39% en 2018 à 145,05% en 2019 et puis élablit à 72,06 en 2020. Cette tendance s'observe également au niveau du Programme Eau et du Programme Mines sur la période 2018 à 2020. Cependant, le taux d'exécution financière (TEF) base ordonnancement du Budget du Ministère a connu une tendance haussière passant de 47,68% en 2018 à 58,44% en 2019 et puis à 71,52% en 2020. En effet, on constate la même tendance au niveau du Programme Eau pour la période sous revue. Par contre, la tendance contraire s'observe au niveau du Programme Mines. Globalement, le taux d'exécution financière (TEF) base ordonnancement des programmes budgétaires du Ministère a connu une amélioration sur la période de 2018 à 2020. En observance de certains chantiers d'AEP en milieu rural et urbain et miniers ouverts en 2018 avec les réceptions provisoires faites en 2020.

5. DECENTRALISATION ET DEPENSES DEPARTEMENTALES

5.1 Décentralisation

Depuis l'opérationnalisation de la Politique Nationale de la Décentralisation et de la Déconcentration (PONADEC), le MEM délègue des crédits aux Structures Déconcentrées de l'Etat (SDE) et transfère des ressources aux Communes grâce à l'appui financier des PTF sur les projets d'AEP en milieu rural. Suivant le processus de décentralisation et selon le manuel de procédures du Fonds d'Appui au Développement des Communes (FADeC), le MEM a élaboré des critères que le sous-secteur de l'AEP en milieu rural utilise pour la répartition

des dotations du FADeC affecté Eau aux Communes. Ces critères tiennent compte non seulement de programmation communale eau (PC-Eau) validée par les Communes mais aussi les résultats des audits sur la gestion des ressources allouées. En effet, les exigences de la politique de déconcentration ont permis d'intégrer le financement du Programme Annuel d'Assistance-Conseil (PAAC) des DDEM aux Communes au Budget du MEM.

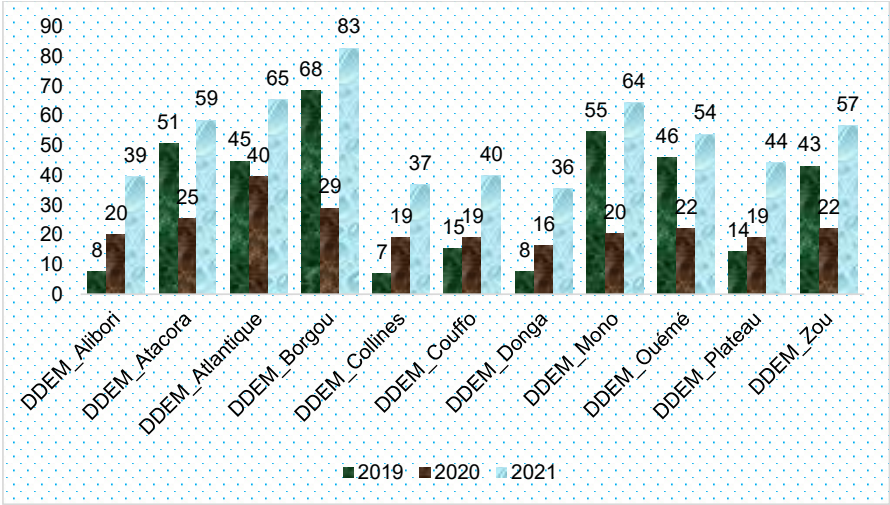
Avec la réforme institutionnelle engagée dans le sous-secteur de l'AEP en milieu rural, le MEM ne procède plus au transfert de ressources aux Communes. Depuis 2016, les crédits FADeC Eau affecté sont transférées désormais à l'ANAEPMR pour le financement du Plan Directeur de développement du sous-secteur de l'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (PDAEPMR 2021). Au lendemain de cette nouvelle orientation prise par le Gouvernement, des conventions sont signées entre l'ANAEPMR et les Communes du Bénin. En 2020, le Gouvernement a autorisé la signature d'accords spécifiques entre l'ANAEPMR et les Communes du Bénin qui visent à consolider les acquis du projet d'accès universel à l'eau potable.

5.2 Dépenses décentralisées

Au respect des principes budgétaires, la structure du Budget des directions départementales du MEM est constituée pour l'essentiel des dépenses de personnel et des dépenses de fonctionnement (personnel, acquisition de biens et de services et autres transferts courants). Mais, il faut souligner que les dépenses de transferts courants sont destinées pour la mise en œuvre du PAAC. Depuis 2018, des efforts sont déployés par le MEM pour une amélioration sensible des dépenses de

fonctionnement des structures déconcentrées. Cependant, on note également que les SDE ne bénéficient plus de crédits délégués sur certains projets du Ministère à la suite de la mise en œuvre des recommandations issues des travaux d'assainissement du Programme d'Investissements Publics (PIP) en 2018.

Graphique 19 : Evolution du Budget des DDEM de 2018 à 2021 (en millions de FCFA)

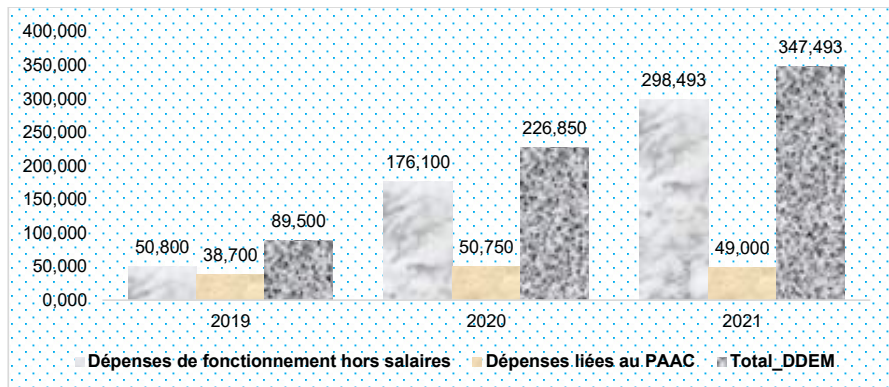


Source : DPP, MEM, Janvier 2021, Calcul auteur

Une lecture du graphique ci-dessus, montre que les orientations budgétaires du MEM touchent sensiblement les budgets des SDE. En effet, les crédits accordés aux structures déconcentrées du MEM s'établissent à 359 millions de FCFA en 2018 et puis passant de 251 millions de FCFA en 2020 à 577 millions de FCFA en 2021. Ainsi, le Budget des SDE ne représente que moins de 1% du Budget global du MEM de 2019 à 2020 et puis 1,06% en 2021. Cependant, on observe une amélioration

sensible des Budgets des directions départementales de l'Alibori, des Collines, du Couffo, de la Donga et du Plateau de 2019 à 2021.

Graphique 20 : Evolution des dépenses de fonctionnement et du PAAC des DDEM de 2018 à 2021 (en millions de FCFA)



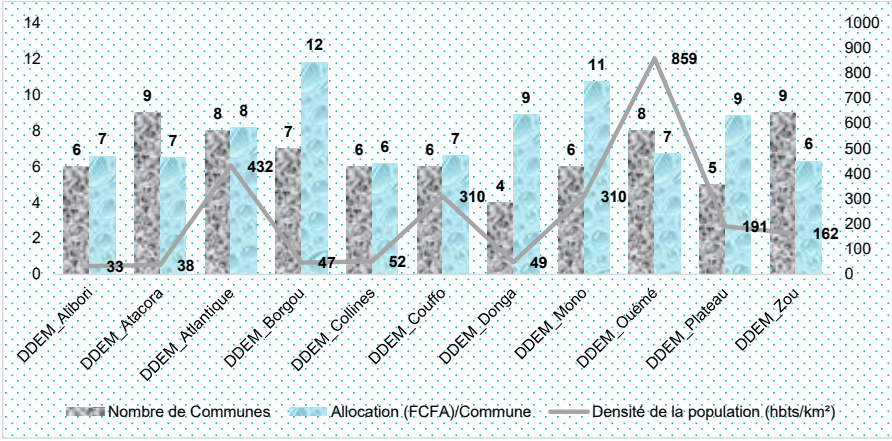
Source : DPP, MEM, Janvier 2021, Calcul auteur

L'analyse du graphique ci-dessus, montre que les dépenses de fonctionnement hors salaire et celles liées à la mise en œuvre du PAAC des SDE du Ministère ont été accrues sensiblement. S'agissant des dépenses de fonctionnement hors salaires, elles ont connu une tendance haussière passant de 50,800 millions de FCFA à 176,100 millions de FCFA en 2020 et puis à 298,493 millions de FCFA pour la gestion 2021. Quant aux dépenses affectées au PAAC du Secteur de l'Eau et des Mines, elles ont évolué en dents de scie passant de 38,700 millions de FCFA en 2019 à 50,750 millions de FCFA en 2020 et puis une baisse pour s'établir à 49 millions de FCFA.

Eu égard à tout ce qui précède, la majeure partie des allocations de dépenses du MEM reste concentrée au niveau des différents

projets d'AEP en milieu rural et urbain et miniers en cours d'exécution et dont le financement repose en grande partie sur les ressources apportées par l'Etat et les PTF. En matière d'équité dans l'allocation des ressources aux SDE, le graphique des allocations par commune et des densités de population des départements révèle quelques disparités qui pourraient générer des inégalités régionales.

Graphique 21 : Allocation budgétaire par commune et densité de population



Source : DPP, MEM, Janvier 2021, RGHP 4, Calcul auteur

L'analyse du graphique ci-dessus, montre que les directions départementales du Mono et Couffo ont la même densité et presque le même nombre de Communes, mais l'allocation des dépenses en fonction des Communes (le quotient des dépenses allouées par le nombre de Commune) du Mono dépasse largement celle du Couffo. Les situations similaires sont visibles entre les Départements Départementales des Collines et du Zou avec une allocation des dépenses semble et une densité de population du Zou qui dépasse le triple des

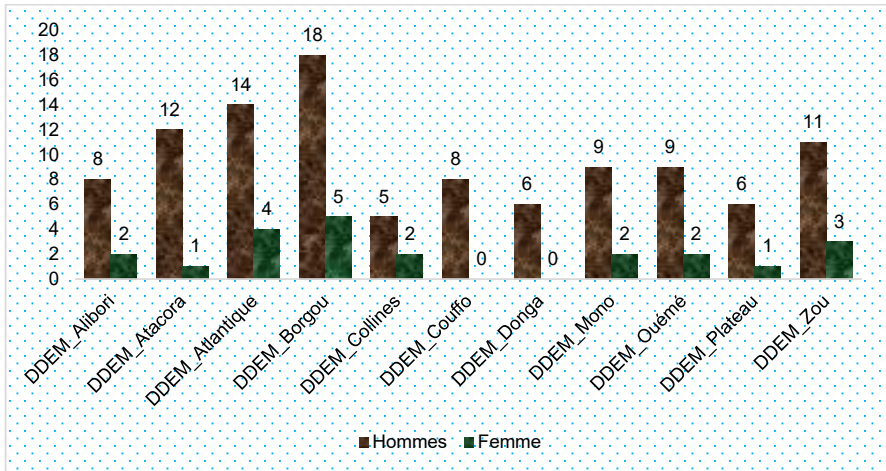
Collines d'une part et d'autre part moins de Communes dans les Collines.

Il en est de même entre les départements de l'Atlantique et de l'Ouémé dont l'allocation des dépenses est presque la même et le nombre de Communes, mais la densité de population de l'Ouémé dépasse le double de l'Atlantique. Aussi, entre les directions départementales du septentrion (Atacora et Donga, Borgou et Alibori), avec une faible densité de population, elles ont une allocation des dépenses en fonction des Communes relativement acceptable compte tenu des distances longues d'une Commune à une autre.

En dépit de l'amenuisement des dépenses courantes selon les principes budgétaires, la problématique de l'allocation des dépenses aux structures déconcentrées du Ministère se pose avec les tendances de développement social bien que celles-ci sont les démembrements territoriaux du MEM. En effet, l'allocation des dépenses pourraient s'arrimer avec les domaines de compétences dédiées aux structures déconcentrées selon les lois sur la décentralisation au Bénin.

Suivant les défis de développement social notamment les besoins en infrastructures d'AEP et en ressources minières pour le mieux-être de la population, le graphique ci-dessous présente la répartition du personnel par sexe dont les structures déconcentrées du DDEM pour le suivi de la gestion des plans d'actions sectoriels, de l'assistance technique et de l'appui-conseil aux Communes.

Graphique 22 : Répartition du personnel des DDEM par sexe au titre de l'année 2020



Source : DPP, MEM, Janvier 2021, Calcul auteur

Une lecture du graphique ci-dessus montre que la question de représentativité des femmes dans les structures déconcentrées se pose avec acuité puisqu'elles ne représentent que 17% environ de l'effectif total du personnel des SDE pour relever les défis de développement social dans le secteur de l'Eau et des Mines. En effet, il ressort qu'elles sont essentiellement du personnel administratif et financier en dehors du département de l'Ouémé dirigé par une femme parmi les six (06) responsables des structures déconcentrées nommés selon le nouveau découpage du territoire.

6. FINANCEMENT DU SECTEUR DE L'EAU ET DES MINES

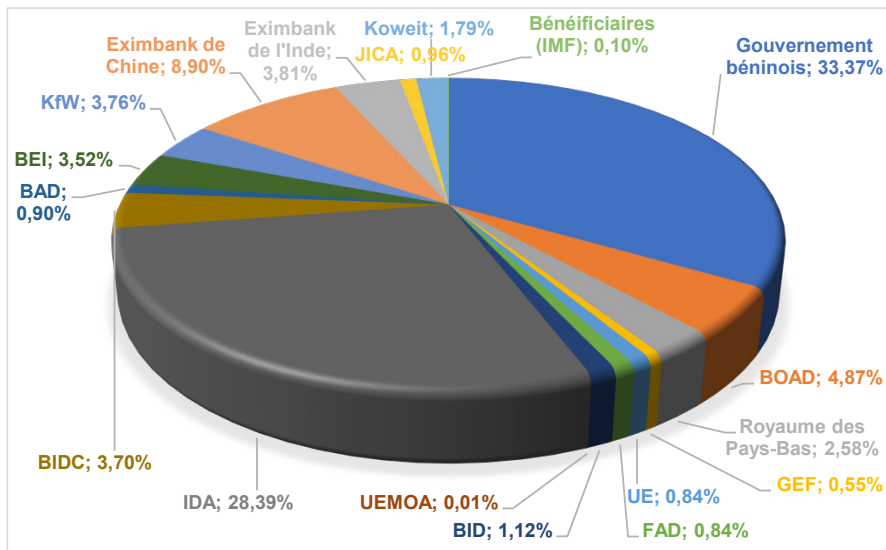
L'un des principes directeurs de formulation d'une politique et stratégie sectorielle repose sur son financement. En effet, le financement du développement social reste en

adéquation avec les besoins du secteur. Dans ce cadre, l'accès au financement des politiques et stratégies sectorielles demeure difficile. Pour relever le défi de financement du développement, l'Etat central passe par des sources alternatives pour une meilleure attractivité des sous-secteurs porteurs de développement, la promotion du partenariat-public-privé (PPP) pour les grands projets structurants, la promotion des fonds du développement dans les sous-secteurs porteurs pour la mobilisation des ressources de long terme et l'adaptation des crédits aux besoins.

En dépit des efforts consentis par le Gouvernement dans le secteur pour la période 2016 à 2021, la recherche de financement doit être accélérée en même temps que la consommation des crédits d'investissement pour l'atteinte des objectifs du PAG. A cet égard, les réformes engagées, pour l'accroissement des recettes, l'allocation optimale des ressources aux projets du PIP et l'absorption satisfaisante des crédits devront se poursuivre.

Cependant, il faut souligner que les ressources intérieures et extérieures constituent l'essentiel du financement des allocations des dépenses budgétaires du MEM de 2016 à 2021. Ainsi, elles participent au financement des dépenses d'investissement. Ces ressources, si elles sont effectivement mobilisées, contribueraient de façon sensible à la réduction des disparités caractéristiques de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement, un des objectifs phares du Ministère. En effet, elles sont attendues de plusieurs partenaires au développement et des bénéficiaires par des coopérations bilatérales et multilatérales au titre de divers projets dans les sous-secteurs de la GIRE, de l'AEP en milieu rural et urbain et de l'assainissement des eaux usées en milieu urbain du Programme Eau.

Graphique 22 : Part de financement des Bailleurs selon les accords de prêts et de conventions de dons signés de 2016 à 2021



Source : DPP, MEM, Janvier 2021, Accords de prêts et Conventions de dons des projets, Calcul auteur

De ce graphique ci-dessus, on constate que le financement du développement du secteur notamment le sous-secteur de la GIRE, de l'AEP en milieu rural et urbain proviennent pour l'essentiel de la contribution du Gouvernement, des institutions financières et des banques de développement en l'état de la coopération latérale et multilatérale. En effet, la mobilisation des ressources dans les secteurs porteurs de développement marque en réalité le financement des projets et programmes de développement en vue de relever le défi de réduction des inégalités sociales et de la corvée d'eau des femmes en milieu rural et urbain.

Les défis de développement portés notamment pour les sous-secteurs de l'Eau et des Mines montrent les efforts déployés par le Gouvernement dans le financement des Programmes Eau et Mines respectivement pour une valeur de 49.059.967.000 FCFA, et 3.294.464.000 FCFA pour le budget gestion 2021. Ainsi, ils sont soutenus également par les accords de prêts et les conventions de dons concluent auprès des Institutions financières et les Banques de développement d'une part et d'autre part de l'appui financier des autres PTF.

A cet effet, la part du financement intérieur dans le développement social du secteur représente 33,37% du financement global du MEM de 2016 à 2021 en vue d'accompagner les projets financés exclusivement sur le Budget National et ceux dont la contrepartie béninoise est indispensable. Quant au financement extérieur, il représente 66,53% du financement global et le reste (0,10%) tirée par les bénéficiaires des projets et programmes de développement. Ces ressources, si elles sont effectivement mobilisées selon la durée de vie des projets, contribueraient de façon sensible à la réduction des disparités caractéristiques de l'AEP, un des objectifs phares du Ministère.

7. NOUVEAUX DEVELOPPEMENTS EN GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

7.1 Réforme des finances publiques

Depuis 2016, des innovations majeures sur une véritable gestion en mode programme ont été amorcées dans la phase décisive de mise en œuvre des textes transposés du nouveau cadre harmonisé des finances publiques de l'UEMOA symbolisés

par la LOLF. A l'instar de cette nouvelle réforme des finances publiques, un nouvel acteur «le Responsable de programme (RProg)» avec ses co-acteurs «Responsables d'action (RA) et d'activités (RAC) rentrent dans l'espace budgétaire pour l'atteinte des résultats à eux assignés, par la traduction en actes concrets des objectifs sectoriels.

En effet, face aux diverses tensions sociales induites par les besoins de plus en plus croissants des populations, des citoyens et usagers, l'opinion publique est plus demanderesse de reddition de comptes. Ainsi, il est recherché dans la mise en œuvre de l'action publique, la performance sous ses trois (03) formes : (i) l'économie ; (ii) l'effectivité et enfin ; (iii) l'efficience.

Sous l'emprise des nouvelles dispositions légales prises en matière de gestion des finances publiques par le Gouvernement, la refonte de l'ancien cadre de planification, de programmation, de budgétisation et de suivi-évaluation s'impose aux acteurs du SSE du Ministère où il sera instauré une nouvelle chaîne de responsabilités. Cependant, le MEM fait progressivement depuis 2019, l'expérience de l'exécution de son Budget à blanc en mode programme et en double commande dans le nouveau Système de Gestion des Finances Publiques (SGFP) mis en place.

7.2 Transparence budgétaire

La transposition adoptée du Code de transparence dans la gestion des finances publiques au Bénin en 2015 revêt une importance capitale pour l'administration publique et à l'ensemble de tous les acteurs des organisations de la société civile (OSC). En respect des dispositions diverses, il faut souligner

que deux (02) Points Focaux de transparence budgétaire ont été désignés au sein de la DPP et de la DAF. En effet, tous les documents budgétaires pluriannuels sont publiés sur le site web de la DGB et du MEM au profit des contribuables, des usagers et des citoyens et aux OSC.

Cependant, l'accès à l'information du citoyen, en mettant tous les documents budgétaires à la portée des citoyens, particulièrement, sur les sites Web devient une obligation avec la participation effective des OSC et des partenaires sociaux aux revues trimestrielles et annuelle des performances du MEM d'une part et l'organisation semestriellement depuis 2019 des causeries-débats au niveau sectoriel sur le suivi de l'exécution du Budget avec le consortium Réseau Social Watch Bénin, RIFONGA Bénin et les autres OSC d'autre part.

Par ailleurs, il faut souligner que l'implémentation du Système National d'Intégrité au sein du MEM est une réalité et aminé par le Secrétaire Général du Ministère (SGM) sans oublier la prise des textes dans le cadre de l'opérationnalisation des organes de contrôle de l'ordre administratif notamment : (i) le Comité Ministériel d'Audit Interne (CMAI)⁶ et ; (ii) le Comité Ministériel de Maîtrise des Risques (CMMR)⁷ selon les dispositions du décret n°2018-396 du 29 août 2018 portant réorganisation des organes de contrôle de l'ordre administratif en République du Bénin.

A l'issue des différentes réformes et du cadre de transparence budgétaire et de redevabilité, il urge au MEM d'œuvrer pour une dynamique d'intégration systématique du genre au

6 Arrêté n°099-2019/MEM/DC/SGM/IGM/SA/032SGG19 du 20 novembre 2019 portant création, AOF du CMAI du MEM

7 Arrêté n°100-2019/MEM/DC/SGM/IGM/SA/033SGG19 du 20 novembre portant création et AOF du CMMR du MEM.

niveau de la coordination des projets et des unités d'appui des Programmes budgétaires et une existence d'une expérience de budgétisation sensible au genre. Pour ce faire, il est important au MEM :

- de réaliser une étude diagnostique sur la sensibilité genre ;
- d'élaborer la stratégie globale sectorielle genre assortie du plan d'action sectoriel genre;
- de disposer d'un plan de renforcement des capacités des acteurs (autorités et acteurs clés) du cadre sectoriel de planification, programmation et de suivi sur l'intégration du genre et l'analyse genre dans la préparation du Budget (niveau coordination, central, sectoriel) ;
- de doter les Points Focaux et la Cellule Focale Genre en charge de la promotion du genre des moyens nécessaires pour qu'elles accompagnent efficacement la prise en compte du genre dans les processus de préparation du CDS-MT et du Budget ;
- d'institutionnaliser le reporting sur les progrès réalisés en matière de genre au niveau des rapports de progrès du MEM lors des revues trimestrielle et annuelle des performances et sectorielle eau et assainissement d'une part et d'autre part des réunions trimestrielles ;
- d'intégrer les Points Focaux et les cadres de la Cellule Focale Genre dans la conduite du processus d'élaboration du CDS-MT et du Budget.

CONCLUSION

La corvée pour l'approvisionnement en eau potable des femmes en milieu rural révèle de problèmes d'équité dans la gestion du service public de l'eau. Cette situation soulève le problème de réduction de la corvée d'eau pour les femmes et d'inégalités des couches sociales. L'analyse des Budgets du MEM révèle que sur les trois (03) Programmes, deux sont techniques et conçus pour impacter le développement social dans les sous-secteurs «Eau» et «Services Mines» de la croissance économique. De 2016 à 2021, ces deux (02) Programmes budgétaires ne consomment en moyenne respectivement 92% et 6% des dépenses totales du MEM.

Les allocations de dépenses du MEM pour la période 2019-2021 sont conçues de sorte à contribuer à la poursuite des efforts visant à la réduction des inégalités existantes entre les couches sociales et la corvée d'eau pour les femmes d'une part et à une meilleure maîtrise des ressources minières d'autre part. En effet, la stratégie nationale d'opérationnalisation des interventions dans les zones rurales et urbaines vise pour l'essentiel à assurer à toute la population un accès à l'eau potable et d'un autre côté à réduire la corvée d'eau pour les femmes et les enfants. Ainsi, l'accent ne semble pas être véritablement mis sur les inégalités éventuelles entre les hommes et les femmes dans le secteur des Mines et les actions nécessaires à leur résolution au fait du retard dans la mise en place de nouveaux outils de planification et de gestion et l'échéance des documents de stratégie de relance du secteur des mines et des hydrocarbures.

Des activités opérationnelles sont prévues pour sensibiliser le personnel du Ministère sur les thématiques du genre. Elles

sont intégrées dans l'action «Planification, Programmation et Suivi-Evaluation» pour un poids de moins de 2%. Le budget de cette action qui relève de la DPP et qui constitue donc un appui à la Cellule Focale Genre et Environnement méritent d'être revu à la hausse pour intégrer des actions spécifiques de budgétisation sensible genre qui part de l'analyse de situation différenciée.

Alors, il apparaît nécessaire de procéder à une étude diagnostique exhaustive des sous-secteurs couverts par ce département ministériel en faisant ressortir les rôles et les situations des femmes qui y interviennent à tous les niveaux (agents du Ministère, acteurs directs et indirects des secteurs concernés) ainsi que les disparités éventuelles qui les caractérisent. En fonction de ce diagnostic, des objectifs visant des résultats mesurables par des indicateurs sexospécifiques pourront être fixés. Cela permettra d'une part d'élaborer la stratégie globale sectorielle genre assortie d'un plan d'action sectoriel genre et d'autre part d'arrêter des actions, des activités susceptibles d'impacter effectivement la situation des femmes et des hommes en contribuant à la réduction des inégalités.

